



PRIX DE L'ABONNEMENT.
Par trimestre,
Francs 11, pris au bureau.
Francs 13, franco à la poste

LE POLITIQUE.

Les abonnemens commencent à toutes les époques.
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

SOMMAIRE — Bruit d'une alliance entre la France et l'Autriche. — Langage sévère du *Times*, journal tory, sur l'empereur Nicolas. — Réflexions remarquables du *Morning Chronicle* sur le même sujet. — Troisième article du *Journal des Débats* sur le discours de l'autocrate. — Séance de la chambre belge. — Décisions de la régence de Liège. — Nouvelles et faits divers.

ANGLETERRE.

Londres, le 20 novembre. — Le *Courier* contient une correspondance de Paris, dans laquelle on lit qu'il est question depuis quelque temps d'une alliance entre la France et l'Autriche, dans le but de demander à la Russie des explications catégoriques sur la politique envahissante de cette dernière puissance. Il paraît, dit le correspondant, que le prince de Talleyrand qui est l'auteur du projet, a voulu se rendre à Vienne pour s'entendre avec le prince de Metternich, mais que son infirmité l'en a empêché, et l'on croit que l'empereur Nicolas, instruit du projet, a convoqué le congrès de Teplitz afin de se concilier l'amitié et l'alliance de l'empereur d'Autriche. Le but de Nicolas ayant complètement échoué, comme il est généralement connu, on doit attribuer à son dépit le discours plein d'amertume qu'il a prononcé à Varsovie.

— L'ambassadeur français, le général Sébastiani, est arrivé le 19 à Douvres et a continué son voyage pour Londres.

On lit dans le *Times*, journal tory :

« Nous remarquons dans la conduite récente de l'empereur Nicolas certaines circonstances qui ne peuvent manquer d'inspirer quelque étonnement. Son voyage subit à Vienne, ses actes dans cette capitale, et son départ soudain, n'ont pas encore été suffisamment expliqués, et rien dans ses actes et dans ses paroles ne saurait se concilier aisément avec la raison. En Russie, il n'y a point de ministres responsables, il y a un pouvoir unique, celui du Czar. Il n'y a point en Russie un parlement composé de deux chambres, qui puisse suppléer le souverain, lorsqu'il est frappé d'incapacité. En un mot, il n'y a aucun redressement possible pour les griefs occasionnés par la volonté désordonnée, mais suprême, d'un autocrate.

« Mais si Nicolas est le type du pouvoir arbitraire, comme nous sommes disposés à le croire, on peut juger de sa cruauté par l'excuse humiliante que l'on est obligé de faire valoir en sa faveur. Il reproche aux Polonais leur amour pour leur pays, et considère comme une vérité démontrée l'impossibilité pour eux d'éprouver pour lui d'autres sentiments que ceux d'une haine éternelle. Cette opinion est certainement bien fondée. Jamais la conviction d'un crime impardonnable ne s'est manifestée d'une manière plus éclatante. Jamais une tyrannie endurcie n'a fait des aveux plus neufs devant Dieu et devant les hommes. Mais nous nous réjouissons de ce résultat. Le discours de Nicolas est pour l'Europe en général, et notamment pour la France et l'Angleterre, une amère dérision, une insulte, une provocation même, qui, nous l'espérons, ne manquera pas de porter ses fruits avec le temps. Dans cette

explosion de la colère d'un barbare chamarré d'or et d'argent, nous trouvons une leçon qui s'applique aux différentes chances qui menacent l'Angleterre ainsi que d'autres puissances de l'Orient et de l'Occident.

« Examinez le principe que l'empereur Nicolas développe dans son discours : c'est le jacobinisme de la monarchie ; soumettez-vous en silence à ma volonté, ne parlez pas, ne remuez point, que vos misères ne vous arrachent pas une larme, ou je vous écrase du haut de ma citadelle. A vos cris je répondrai par des boulets de canon.

« Assurément une violence aussi coupable retombera sur le Czar lui-même ; nous déclarons sincèrement, et avec joie, que nous considérons cette insulte de l'autocrate de Russie comme le symptôme le plus significatif de la corruption générale sur laquelle est basé son Empire agressif et plein d'ostentation. C'est le désespoir d'un esprit qui se trouve au moment d'une crise pour laquelle il ne s'est pas suffisamment préparé. C'est le signe précurseur de quelque grand et important changement, et il n'est aucun changement possible pour la Russie auquel les droits des nations et les intérêts de l'humanité n'aient suivant toutes les probabilités à gagner. »

— On lit dans le *Morning-chronicle* :

« Tout le monde comprend que les intérêts de la France et de l'Angleterre en Grèce sont entièrement identiques. Notre but commun est de préserver l'indépendance de ce pays contre l'empiétement de la Russie et de toute autre puissance. La prospérité de la Grèce intéresse la nôtre, car c'est nous qui lui avons donné un roi et un gouvernement représentatif.

« Nous ne croyons pas que le comte d'Armasperg ait une tendance à favoriser la Russie, au contraire, nous pensons qu'il est, quant à ses sentiments, tout-à-fait grec et libéral. La mésintelligence qui a malheureusement éclaté entre lui et M. Colletti, a rendu impossible leur coopération au gouvernement. Nous n'avons aucun reproche à faire à ce dernier homme d'état, et nous admettons très-volontiers que si M. d'Armasperg se démettait de ses fonctions, il ne saurait être mieux remplacé que par Colletti. »

Le *Morning-Chronicle* pense qu'il pourrait être survenu quelque altération dans les facultés intellectuelles de l'empereur Nicolas. Voici ce qu'il dit à ce sujet :

« Plusieurs circonstances récentes tendraient d'ailleurs à fortifier cette opinion. Ainsi, par exemple, l'idée du camp de Kalisch n'a pu germer que dans un esprit malade et troublé jusqu'à la folie par la crainte de l'esprit révolutionnaire en Europe. Ce

camp fut organisé sur un pied tellement dispendieux qu'il devait nécessairement, comme l'événement l'a prouvé, dépasser les ressources pécuniaires du gouvernement russe. L'auteur du beau projet voulait évidemment épouvanter l'Europe constitutionnelle au moyen d'un immense rassemblement de troupes russes, autrichiennes et prussiennes, lesquelles resteraient réunies pendant tout l'hiver. L'autocrate était tellement persuadé que sa volonté seule serait une loi pour ses alliés, qu'il mit ses troupes en mouvement et proclama le but de leur marche avant même d'avoir pris aucun arrangement avec les deux autres souverains. On connaît le refus prudent de l'empereur d'Autriche qui ne voulut pas s'associer à cette ridicule démonstration contre l'opinion publique. On sait aussi avec quelle répugnance le roi de Prusse consentit à se prêter à la folie du Czar. Ce déploiement de force militaire n'était qu'un véritable gaspillage de ressource, qui ne pouvait aboutir à aucun résultat ; mais l'absurde décret avait été officiellement publié à Saint-Petersbourg et il n'est pas possible de le retirer.

« Rappelons-nous aussi l'étrangeté des manières de Nicolas sur le champ des manœuvres, sa gaieté à Teplitz en présence de son épouse qui, les joues pâles et la voix tremblante, lui exprimait les terreurs auxquelles son ame était en proie. Cette soudaine et inexplicable visite à Vienne dont son ambassadeur même n'avait pas été prévenu, joignez à cela surtout la fameuse harangue de Varsovie et sa retraite après le prononcé de ces sanginaires menaces dans un couvent où il resta pendant deux heures agenouillé dans les ténèbres ; enfin la rencontre improvisée, à Kiev, avec lord Durham qui certainement ne s'attendait pas à avoir cet honneur avant son arrivée à Saint-Petersbourg ; toutes ces circonstances n'indiquent-elles pas un état d'excitation mentale dont on ne peut sans trembler envisager les conséquences chez un monarque auquel le hasard de la naissance a confié la destinée de tant de millions d'hommes ?

« Quoi qu'il soit, le discours prononcé à Varsovie résout plusieurs questions que jusqu'à ce jour étaient restées observées et indéçises. Ainsi, à moins d'être privé de bon sens, il n'est personne qui puisse maintenant contester la convenance de soustraire la Turquie à la suprématie d'un protecteur tel que Nicolas vient de se montrer à la face de l'Europe. Cette harangue décidera le sultan à adopter une marche fixe et invariable qui mettra l'Angleterre en état de le sortir de sa position actuelle, si équivoque et si embarrassée. La lecture de cette harangue excitera dans toute la Prusse, l'Autriche et surtout la Hongrie, des sentiments semblables à ceux qu'elle a soulevés en France et Angleterre. On n'a pas oublié en effet que la Diète de Hongrie a

Le rédacteur du feuilleton du *Journal des Débats* exprime ainsi son opinion sur le dernier ouvrage de M. Carafa, intitulé *la Grande Duchesse* :

« Revenons à la musique de M. Carafa, qui n'est souvent, il faut le dire qu'une oiseuse causerie. L'ouverture de sa nouvelle partition est remplie de traits, caballettes, réponses de la clarinette à la flûte, et du haubois à la clarinette que nous avons entendus dans toutes les ouvertures écrites depuis 20 ans. — L'auteur, en homme qui sait son monde, est trop bien élevé et trop poli pour s'écarter en rien des usages reçus. L'introduction contient deux chœurs dont le second ressemble beaucoup à un chœur de *Moïse* ; mais il faut rendre politesse pour politesse ; et nous aussi, nous avons assez d'usage du monde musical pour ne plus parler de ces choses-là ; d'ailleurs, c'est justice à rendre à M. Carafa d'avouer, une fois pour toutes, qu'il n'a fait fi d'aucun de ses nobles rivaux, ni de Rossini, ni de M. Auber, ni de Meyerbeer, ni de Weber, ni même de Mozart. Entre ces deux chœurs, il faut prêter une oreille attentive à trois petits couplets fort jolis en mouvement de walse.

Les couplets de Mlle. Lebrun, au deuxième acte, ne valent pas ceux-là à beaucoup près. Dans la foule des duos, deux se font remarquer, le premier, entre Mme. Casimir et Thénard, par un caractère de tendresse fort doux, et le second, entre Mmes. Casimir et Prévost, par de belles phrases qui vont à la profondeur. Un duo bouffe, entre Couderec et Mlle. Lebrun, a de la gentillesse et du charme.

Un quatuor funèbre, un trio, un chœur de buveurs en opposition avec le chœur funèbre, dans le final du deuxième acte, ont été favorablement accueillis. L'opéra-comique a voulu, cette fois encore, avoir son orgue. Cet orgue chante son rôle au troisième acte, et soutient heureusement un chœur religieux d'un bon effet. En un mot, parmi beaucoup de souvenirs, d'imitations et de longueurs, on retrouve là l'auteur de *Mazaniello* dans toutes ses idées originales et dans tous ses lieux-communs ; mais même ces lieux-communs sont dits en assez bons termes pour qu'on ne puisse pas s'en fâcher.

Mais aussi que de cymbales et de grosses caisses ! que de brutales idées de parchemin ou de cuivre faites pour des oreilles de même étoffe ! Sauf la musique militaire et quelques occasions de musique spéciale, il serait temps de laisser enfin les cymbales et la grosse caisse aux Turcs et aux nègres, dont ces aimables instruments font les délices, de temps immémorial.

Tribunal correctionnel de Paris. — Bellet, cocher de fiacre, est traduit en justice comme prévenu d'outrages envers un garde national dans l'exercice de ses fonctions. L'outrage déposé ainsi des injures dont il a à se plaindre :

« Je suis Lamour, demeurant rue des Enfants Rouges, chasseur à la 6^e compagnie du 1^{er} bataillon de la 7^e légion. (On rit.) Le 12 septembre dernier étant de garde rue de Rivoli, au poste de l'état-major, un fiacre s'arrêta devant ma guérite ; comme j'avais ordre de ne pas laisser stationner en

cet endroit, je l'invitai à se retirer. « Je vais charger, me dit-il, et il ne bougea pas. » Comme il pleuvait à verse en ce moment, je rentra dans ma guérite tranquillement, mais au bout de quelques instans, voyant toujours la voiture en place, je répétai mon injonction au cocher, qui me répondit : « Circule, c'est facile, ta journée est faite à toi ; mais moi je l'em... ! mets ça dans ton schako. » (On rit de nouveau) et moi je rentre encore dans ma guérite, mais un bourgeois qui passait me reprocha de laisser ainsi insulter mon uniforme, et m'engagea à prendre le numéro du fiacre en question. « Mon numéro, me cria le cocher en se retirant, c'est 358, met le à la loterie, tu gagneras. » (Rires bruyants.) Mon beau-frère, caporal du poste et ancien militaire, entendant ces paroles incohérentes, dressa un procès-verbal contre Bellet pour l'honneur de l'uniforme ; mais moi j'en ai pas de méchauté, et je ne voudrais pas qu'il lui arrivât du mal ! »

Son vœu ne tarde pas à être exaucé, car le tribunal ne condamne le cocher récalcitrant qu'à 16 frs. d'amende.

— Le *Hampshire Telegraph* publie un tableau curieux des variations du produit des actions des mines depuis 1825 : à cette époque, les porteurs d'actions des mines anglo-mexicaines, mexicaines unies, Réal del Monté et Colombiennes avaient payé pour leurs actions 445,000 liv. st. ; mais la valeur réelle des actions n'est plus que de 620,400 liv. st. Encore cette valeur ne pourrait être réalisée !...

adressé à son souverain une pétition en faveur des Polonais. D'un autre côté, la Prusse et l'Autriche ne peuvent plus agir de concert avec la Russie, maintenant qu'elles ont vu avec quel mépris l'Autocrate a parlé du traité de Vienne et de toutes les autres puissances européennes comparativement à la Russie. Elles doivent s'apercevoir qu'elles ne peuvent plus continuer à marcher à côté du Tartare, à moins de trahir leur civilisation naissante et de compromettre leur tranquillité sans aucune perspective d'avantage réel. En résumé, la harangue de Varsovie a complètement isolé la Russie; elle devra désormais se mouvoir dans sa propre sphère: elle est retranchée de la famille européenne, et elle n'a plus qu'à rechercher des alliances chez les Esquimaux.

— Nous pouvons assurer que le gouvernement a offert à l'ambassadeur d'Espagne à Londres cinq ou six vaisseaux de ligne pour croiser sur les côtes d'Espagne, afin d'empêcher plus efficacement l'arrivée des munitions et de l'argent aux carlistes.

Un vaisseau de ligne quittera Plymouth avec trente mille fusils et des uniformes pour Barcelone. (Standard.)

FRANCE.

Paris, le 21 novembre. — La chute qu'a faite le roi des Belges était en effet peu grave; il a pu sortir avant-hier. (Jour. du Com.)

— M. Barton, dont on avait annoncé le départ, ne quittera Paris que mardi au matin. Il se rendra au Havre.

— Un courrier parti de Madrid le 12 vient d'arriver à Paris. Il apporte l'importante nouvelle que dans une séance préparatoire des procuradores, Isturitz a été déclaré, par une très-forte majorité, candidat pour la présidence. On sait qu'Isturitz est du parti du mouvement et ami intime d'Alcala-Galiano. M. Mendizabal s'est, dit-on, montré fort satisfait de cette candidature.

— MM. les concessionnaires du chemin de fer de Paris à Saint-Germain n'ont pas perdu un instant pour commencer leurs travaux. Déjà les pilotis des piles du pont qu'ils sont obligés de faire sur la Seine seront bientôt achevés. C'est à cinquante pas en avant du pont d'Asnières, vers Neuilly, que ce pont est jeté. Hier, 2 ou 300 ouvriers, dont moitié militaires à peu près, appartenant au 4^e de ligne, étaient occupés aux travaux de construction de ce pont. Les uns font du béton, les autres broient le sable, la chaux, le mortier, les pierres, ou font manœuvrer les béliers sur les pilotis. On emploie pour la construction des piles le même procédé que M. Polonceau au pont du Carrousel. C'est en béton de chaux hydraulique qu'elles sont montées jusqu'au niveau des basses eaux. Les travaux ne sont encore commencés que sur le point de la ligne que parcourra le chemin de fer.

— On lit dans le *Journal du Havre* :

« Le paquebot *Albany*, entré hier soir, a fait voile de New-York le 19 octobre. Nous trouvons l'article suivant dans un journal américain du 17, qui probablement est la seule feuille de cette date qui soit encore parvenue en ville.

QUESTION FRANÇAISE.

« Le *Courier and Enquirer*, du 12 courant, contient le paragraphe suivant :

« Nous apprenons d'une source certaine que M. Pageot, chargé d'affaires de France à Washington, a fait notifier au président (probablement par ordre de son gouvernement), qu'une simple communication officielle de l'approbation du président à la lettre de M. Livingston au gouvernement français serait regardée comme une explication suffisante pour le paiement de l'indemnité votée; mais que le président avait, avec son emphase ordinaire, rejeté cette proposition.

« Le *Globe*, feuille officielle du gouvernement américain, répond ainsi à cet article :

« Les faits avancés par le *Courier and Enquirer* n'ont pas le moindre fondement. M. Pageot n'a fait aucune proposition au président; et bien loin que le président ait donné un refus avec son emphase ordinaire, ou même ait repoussé toute ouverture relative à la communication officielle du gouvernement français de son approbation à la dernière lettre de M. Livingston, nous sommes autorisés à annoncer que si le représentant du gouvernement français ici avait sollicité cette communication, ou si le gouvernement français même l'avait exigé de notre représentant à Paris, elle eût été promptement et amicalement donnée.

— La cour des pairs s'est réunie avant-hier, à deux heures. Les accusés ont été conduits à l'audience sans résistance. Neuf avocats étaient assis au barreau. M. Paquier, président, a demandé si quelqu'un voulait prendre la parole sur le réquisitoire du procureur-général concernant la disjonction des causes. Personne n'ayant demandé la parole, la cour se retire et rentrant une demi-heure après, prononce un arrêt conforme au réquisitoire. Cet arrêt sera ap-

tifié aux accusés huit jours avant l'ouverture des débats.

— La cour des pairs a terminé aujourd'hui sa délibération sur le rapport de M. le comte Portalis. Elle a mis en accusation Fieschi, Pepin, Morey, Boireau et Bechet, les quatre premiers comme auteurs, et le cinquième comme complice de l'attentat du 28 juillet.

— Lacenaire, Avril et François, qui avaient été conduits à Bicêtre, viennent d'être ramenés à la Conciergerie. Ils se trouvent ainsi entièrement à la disposition de M. le procureur du roi auquel ils ont déjà fait, nous assure-t-on, des révélations très-importantes. Nous ne savons encore quel jour la cour de cassation prononcera sur l'appel formé par eux contre l'arrêt de la cour d'assises, mais nous même qu'il serait rejeté si leur restera encore l'espoir d'obtenir une commutation de peine, en échange du service qu'ils rendent par leur révélations.

— C'est par erreur que les journaux d'hier ont annoncé que M. de Barante avait quitté Paris pour se rendre à l'ambassade de Saint-Petersbourg. M. de Barante ne partira vraisemblablement pas cette semaine.

— L'accusation capitale portée contre le général Auguste de Larochejaquelin a été jugée devant la cour d'assises de Versailles. Les débats n'ont pas été bien longs; le général a affirmé qu'il n'était pas en Vendée lorsqu'éclatèrent les troubles où on l'a impliqué, et M^r Dupin, son défenseur, a ajouté qu'un Larochejaquelin devait être acquitté sur parole. Plusieurs témoins ont confirmé le dire du général, qui a été renvoyé absous par le jury après quelques instans de délibération. Le ministère public avait abandonné l'accusation.

Voici le troisième article du *Journal des Débats*, à propos du discours de l'empereur Nicolas, que nous avons annoncé dans notre dernier numéro :

Dans l'inconcevable harangue de l'empereur Nicolas, si les malheureux polonais ont leur part, l'Europe aussi à la sienne. C'est à l'Europe tout entière que s'adresse cette phrase offensante où la Russie est représentée comme la seule puissance forte et intacte au milieu des troubles qui agitent les autres empires. Forte et intacte.

Et c'est à Varsovie que l'empereur russe tient ce langage! A ne comparer même entre eux que les gouvernements absolus de l'Europe, nous ne voyons pas, grâce à Dieu qu'aucun autre souverain se soit cru obligé de menacer les peuples de sa domination, de faire foudroyer leurs villes et de ne les pas rebâtir! Nous sommes convaincus que pas un peuple en Europe n'envie le bonheur d'appartenir à la nomination moscovite, malgré les séduisantes couleurs sous lesquelles l'empereur Nicolas peint cette domination! Sur quels champs de bataille l'empereur Nicolas a-t-il vaincu l'Europe pour la traiter avec tant de dédain? Où a-t-il pris ce ton de dominateur universel que vingt victoires comme celle d'Austerlitz excuseraient à peine? Est-ce de la bonté de la Russie que l'Europe tient son indépendance et sa paix?

La paix, ce grand et inestimable bienfait, à qui la doit-elle? Oublie-t-on les nobles efforts qu'on faits pour la conserver l'Angleterre d'abord, le sage et vertueux empereur d'Autriche François II, le roi de Prusse, Guillaume III, et enfin qu'il nous soit permis de le dire sans vanité, la France.

La France est forte, malgré les partis qu'elle renferme dans son sein, et plus à l'abri peut-être des révolutions et des déchirements intérieurs qu'aucune autre nation de l'Europe. La France a des partis parce qu'elle est libre; mais il n'y a pas en France deux nations étrangères l'une à l'autre ennemies l'une de l'autre; il n'y a pas en France un peuple conquérant et un peuple conquis, un peuple oppresseur et un peuple opprimé, un peuple tyran et un peuple esclave qui regarde comme le plus grand des malheurs et la dernière des humiliations de porter le nom de Français. La France a des partis, et elle vit, et elle est forte, et elle est une avec eux. La France ne porte pas dans son sein la plaie toujours ouverte et toujours saignante d'une nationalité divisée. Nous sommes tous les enfans d'une même patrie. On est Français à Marseille comme à Paris; nous parlons le même langage; nous sommes assujétis aux mêmes lois. La Pologne n'est pas un parti, c'est une nation. Il faudrait la détruire, cette généreuse nation, pour éteindre en elle le souvenir de sa gloire, l'amour de son indépendance et l'horreur de la domination russe!

La France est forte parce que sa révolution est un fait accompli, un fait victorieux. Le nuage a passé sur sa tête; elle ne le voit plus que de loin. Ces terribles principes qui épouvantent les gouvernements, nous nous sommes familiarisés avec eux. La raison publique s'en est emparée, et de révolutionnaires qu'ils étaient, elle les rendus sociaux. C'est le passé pour nous que la révolution. Combien n'y a-t-il pas de nations en Europe pour qui c'est l'avenir? Chez nous l'égalité de tous les citoyens devant la loi est un principe déjà vieux et consacré par le temps; chez nous, toutes les traces de la féodalité ont disparu; chez nous, il n'y a pas un pouvoir constitué qui ne rapporte son origine à la volonté nationale et qui ne reconnaisse tenir d'elle ses droits; chez nous, la nation, par ses représentans, traite ses propres affaires, vote ou refuse l'impôt, abroge ou promulgue les lois; voilà ce que nous avons conquis par quarante ans d'agitations, mais d'agitations au milieu desquelles la France a usé souvent, nous pouvons le dire, fait la loi chez les

chez les autres nations que les autres nations l'ont faite elle. Notre passé nous est moins lourd que ne l'est pour ceux qui se vantent d'être forts et intacts leur avenir. Jetez les yeux sur l'Europe et voyez toutes ces nations qui s'agitent sourdement. Que demandent-elles? Ce que nous avons. Examinez ce travail qui se fait dans leur sein, cette mine qui s'étend sous le vieil ordre social de l'Europe et qui en menace tous les fondemens, et dites si c'est la France qui a le plus à craindre des révolutions!

La France est forte non seulement par ses armées, qui ne se cèdent à aucune autre, par son industrie, par ses richesses, mais surtout par son influence morale. On est plus puissant en Europe avec des idées qu'avec des lances de cosaques. La première de toutes les nations, c'est la plus civilisée. Voyez comme toute l'Europe tréaille au moindre mouvement que fait la France! Même dans ses jours de malheur, même épuisée par vingt ans de guerre et de victoire, même vaincue par la coalition de toutes les puissances, la France a encore domié les nations victorieuses et les a renvoyées chez elles tout imprégnées de son esprit. Pour prix de leurs sacrifices qu'ont-elles demandé à ces souverains dont elles venaient de renverser les trônes abattus par Napoléon? Des constitutions, le gouvernement représentatif, la liberté, tous ces droits proclamés par la révolution française, par cette révolution même contre laquelle les souverains s'étaient armés. La France, ambitieuse et conquérante, a pu être vaincue; la France libérale est demeurée victorieuse. On n'est pas à Moscou que l'Europe va chercher ses idées; c'est à Paris, c'est sur la France que tous les yeux sont fixés; c'est la France qui remue l'Europe et c'est la France qui la pacifie. A quelle nation dans le monde a-t-il jamais été donné d'exciter une sympathie si profonde? Quand la France est calme, tout est calme autour d'elle, dès que la France s'agite, tout est tempête éclate. Il y a en France une tribune pour toute l'Europe, une presse pour toute l'Europe, de la liberté pour l'Europe tout entière.

Qui doute qu'après la révolution de juillet, la France n'ait tenu dans ses mains la destinée de l'Europe? Qui doute qu'un mot de sa bouche n'eût suffi pour déchaîner l'anarchie? Qui doute que l'exemple de la France n'eût entraîné tous les peuples dans d'effroyables désordres, comme il les a contenus dans l'ordre et dans la modération? Si une politique moins généreuse et moins saine que celle du gouvernement de Louis-Philippe eût animé la France, elle n'aurait qu'à ouvrir la main pour en laisser échapper des germes de révolution qui auraient porté dans toute l'Europe des fruits de confusion et de sang. Dans quelque voie que la France entrât, l'Europe y entrerait avec elle. La seule émotion, produite par la révolution de juillet a fait trembler plus d'un trône. Ce n'est pas l'Europe qui a donné la paix à la France, c'est la France qui l'a donnée à l'Europe. Elle ne doit de reconnaissance à personne; on lui en doit beaucoup. Par raison, par justice, par humanité, le gouvernement français n'a pas voulu se lancer dans une carrière au bout de laquelle on ne peut jamais prévoir s'il n'y aura pas plus mal que de bien; il n'a pas voulu hâter, par de violentes secousses, la marche du temps et du progrès des idées et jeter la monarchie dans une de ces guerres de principes qui durent des quarts de siècle. On lui conseillait de déchirer les traités, les lois respectées; de renverser l'ordre établi en Europe, il la reconstruit; de soulever partout le feu de la guerre civile, il la consécrait à la modération. Son propre exemple a plus fait pour la paix de l'Europe que n'auraient fait tous les armemens des puissances. En maintenant l'ordre en France, il l'a maintenu partout.

Non ce n'est pas la puissance matérielle qui domine dans ce monde civilisé; c'est la puissance morale, et cette puissance morale, c'est la France qui l'a. La France à laquelle ne manque pas non plus l'autre puissance. L'arbitre de la paix et de la guerre en Europe, c'est la France. La France est forte par son unité, par ses principes qui ne sont plus pour elle des principes de révolution, par l'influence communicative de ses idées et de son esprit. C'est mal connaître son temps que de croire qu'on épouvante aujourd'hui les peuples et les gouvernements avec des phrases menaçantes. Il y a en Europe un tribunal suprême qui juge jusqu'aux souverains les plus absolus, c'est l'opinion publique. Le discours de l'empereur Nicolas ne donnera à personne une plus haute idée de la puissance de la Russie; il en donnera une moindre de sa sagesse à tout le monde. La Russie a beau se dire forte et intacte; on sait par où elle est vulnérable. Et qui ne le saurait pas après le discours même de l'empereur?

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 22 NOVEMBRE.

La chambre a voté dans sa séance d'hier le dernier article de la loi sur les *los renten*, qui autorise les acquéreurs de biens domaniaux à se libérer en numéraire. M. Zoude avait présenté un amendement tendant à bonifier 2 p. c. à ceux qui paieraient en argent; mais cette proposition a été écartée. Le vote définitif de la loi est renvoyé à lundi.

Plusieurs motions d'ordre ont été faites au commencement de la séance. M. Gendebien a insisté pour que le ministre des finances présentât au plus tôt le budget des voies et moyens, de manière que l'on pût voter les recettes avant les dépenses. Le ministre a annoncé qu'il serait remis à la chambre avant dix jours. M. Rogier a ensuite demandé que le ministre ajoutât au budget des recettes des développemens semblables à ceux qui accompagnaient

ordinairement le budget des dépenses; tels que les détails du produit de l'importation, de l'exportation et du transit. Le ministre a annoncé qu'il satisfait à ce désir, en publiant les états de balance.

— Sous peu de jours, la Banque de Belgique mettra en circulation une nouvelle série de billets au porteur, ils seront de quarante francs, imprimés sur papier jaune. (Mercure.)

— On lit dans l'Union :

Le *Mercure* a été dans l'erreur et nous après lui en répétant son article, en rapportant qu'il avait été déposé à la Banque de Belgique, pour être converties, pour environ 60 millions de francs, capita nominal, d'obligations diverses à charge de l'Espagne et 30 millions de coupons. Le montant total n'est pas évalué au-delà de 70 à 72 millions, dont il est vrai, près de 65 millions en obligations, mais seulement 5 à 7 millions en coupons. A ce total déjà énorme, il faut encore ajouter les titres déjà convertis à Paris et à Londres pour compte de Belges, les obligations non présentées à la conversion et les titres de la dette différée 1831.

— Voici le résultat de l'adjudication qui a eu lieu, sous approbation de M. le ministre de la guerre à l'hôpital militaire de Bruxelles, pour les fournitures pendant 1836 :

Pommes-de-terre, fr. 8 c. 05 les 100 kilogrammes, à M. P. Van Heymelreycck, à Hal; carottes, fr. 8 c. 60 les 100 kilogrammes, au même; pain blanc, c. 24 le kilogramme, au même. Le pain de munition sera fourni par la boulangerie militaire. Riz, c. 60 le kilogramme; à M. Verdussen, à Bruxelles; sel, c. 28, au même; chandelles, c. 55, au même; huile à brûler, c. 97 par litron, au même; vinaigre, c. 12 par litron, au même; savon noir, c. 55 le kilogramme, au même; viande, c. 65 le kilogramme, à M. Delhaes, boucher, à Bruxelles; charbon de terre, fr. 20 c. 50 les 1000 kil., à M. Decoster, faubourg de Laeken.

— Par disposition ministérielle, le sieur Dulière, artiste vétérinaire de 1^{re} classe, au 2^e chasseurs à cheval, est assimilé au grade de capitaine de 2^e classe.

— On lit dans le *Courrier belge* : Nous tenons de bonne source qu'un membre de la chambre des représentants prépare, pour la discussion du prochain budget des voies et moyens, une proposition qui aura pour objet de convertir l'impôt foncier en impôt de quotité, d'impôt de répartition qu'il est encore aujourd'hui. La quotité sera fixée, dans cette proposition, à 10 p. c. du revenu net de chaque parcelle de propriété foncière, d'après les dernières évaluations du cadastre.

LIEGE, LE 23 NOVEMBRE.

Par arrêté de S. M. en date du 19 octobre dernier, sont nommés capitaines d'état major, attachés au colonel en chef de la garde civique de Liège; MM. Ph. Grisard, Ant. Deleuw, Ger. Cabolet et le comte F. de Hamal.

— On parle de la nomination de plusieurs professeurs à notre université, parmi les noms que l'on cite, on remarque les suivants M. Dupré, procureur du roi à Courtray; M. Ernst, substitut du procureur-général à Liège, et enfin M. Lesbroussart.

— La société générale pour favoriser l'industrie, vient d'acheter encore un dixième dans le charbonnage de la *Nouvelle Haye* à St-Gilles-lez-Liège. Cette société possède donc jusqu'à présent, au moins les quatre dixièmes de cette riche exploitation dont la concession est une des plus étendues du pays.

— M. Jehotte fils, vient d'exposer plusieurs ouvrages de sculpture à la Société d'Emulation, et entre autres une statue de grandeur naturelle. Cette exposition ne durera que quelques jours.

— Un journal de Liège nous apprend que le courrier d'Aix-la-Chapelle à Liège a été attaqué, la nuit du 18 au 19, dans la forêt d'Aix, par trois hommes qui s'étaient noyés la figure, et qui, après avoir renversé le cabriolet de la malle, se sont emparés d'une paire de bottines. Ils avaient sans doute compté sur une tout autre prise. Le courrier, sachant qu'il était près de la maisonnette d'un garde de la forêt, s'y était aussitôt réfugié et est revenu immédiatement vers la malle, accompagné du garde et de ses deux fils. Les dépêches ont été respectées et à l'avenir, à ce qu'on nous assure, le courrier sera escorté par deux gendarmes.

— Dans la nuit du 19 au 20 novembre, on a volé chez Jean Remi Bataille, négociant et aubergiste à Chênée, par un carreau de fenêtre que les voleurs ont été pour pouvoir ouvrir et entrer dans la boutique, différents objets consistant en toiles, mouchoirs, cotonnettes, cordons, fils, etc., montant à une somme de deux mille francs.

— Le gouvernement prussien a adressé au nôtre des observations sur le projet de loi relatif aux grains. On assure qu'il lui a été répondu que les griefs dont on se trouvait lésé faisait l'objet de l'exa-

men des états-généraux; et qu'aussi longtemps que ceux-ci s'en occuperaient, la voie aux réclamations restait ouverte; que dans le cas de l'adoption, seulement, le gouvernement aurait le pouvoir, par suite des représentations qui lui auraient été faites, de prendre les mesures trouvées nécessaires pour concilier les intérêts des deux parties. (Handelsblad.)

— La Tamise présente un aspect animé dont il n'y a presque pas d'exemple. Des flottes entières de navires de commerce arrivent de St. Pétersbourg, de Riga et de tous les ports de la Baltique. Il est arrivé à Londres en un seul jour trente navires. Leurs cargaisons se composent en grande partie de suif, lin, chanvre et graine de lin. Les docks et bassins de la Tamise sont encombrés.

CONSEIL DE REGENCE DE LIEGE.

Séance du 21 novembre.

Il résulte du procès-verbal de la dernière séance que les entrepreneurs actuels du théâtre obtiendront un subside de 12,000 f. Si avant le 8 octobre prochain un premier ténor pour le grand opéra, est admis par le public. Ces conditions étant remplies, on leur paiera immédiatement 6,000 frs., plus 3,000 frs. au 1^{er} février, et 3,000 frs. au 1^{er} mai.

M. Jamme demande qu'on considère comme première convocation une proposition tendante à ce qu'il soit établi une école primaire normale, pour former des instituteurs et des institutrices capables. Les frais de cette école seraient peu considérables, attendu que M. Stappers s'offre à donner le cours de pédagogie ou de méthode.

Au nom de la commission d'instruction publique, M. le bourgmestre fait un rapport sur diverses propositions.

La première est relative à l'établissement dans les quartiers du Nord et du Sud d'une école primaire de filles et d'une école gardienne. Tous les membres du conseil applaudissent à ce projet et s'engagent à voter les fonds nécessaires lorsque le collège des bourgmestre et échevins connaîtra la dépense pour le loyer et l'appropriation de deux locaux, l'un dans le quartier du Nord, l'autre dans celui du Sud. Il paraît que le couvent des Clarisses, appartenant aux hospices de Liège, conviendrait pour les écoles de ce dernier quartier: on négociera avec la commission des hospices.

La seconde concerne le traitement des secondans de l'école du soir et du dimanche matin. Lors de sa création, un seul secondant y était attaché. Aujourd'hui que le nombre des élèves s'est élevé jusqu'à 350, il a été indispensable d'en placer trois, et un quatrième ne doit pas tarder à devenir nécessaire. On décide qu'il sera demandé un crédit supplémentaire de 534 f. qui permettra de donner à chaque secondant un traitement de 178 f. par année; il y a d'autant plus de motifs, pour que les états députés accordent cette allocation qu'il y avait au budget une somme de 1,000 frs., dont on n'a disposé que pour un quart, l'école s'étant ouverte seulement dans les premiers jours d'octobre.

La troisième est relative à la nomination d'un cinquième secondant pour l'école de l'est qui compte 350 élèves. On demandera à la députation des états un décret de 320 francs.

Sur la proposition de M. Scronx, le rapport du comité général relatif au monument à élever à Grétry et à l'offre de M. Geefs est postposé jusqu'à la première séance du conseil. Cet échevin paraît avoir écrit en son nom personnel, à M. Geefs, pour lui rendre compte de la difficulté qui s'élève relativement à la question de savoir s'il y aura un concours.

M. Robert, au nom d'une commission, fait le rapport, sur la proposition de M. Hubart, tendante à acheter une parcelle de terrain qui longe sa maison, place St-Jean.

Il constate qu'une construction sur ce terrain vague sera d'un bon effet et conclut, ce que le conseil admet, à l'aliénation de ce terrain.

Quant à la fixation du prix du terrain, elle aura lieu dans une prochaine séance.

On aborde ensuite l'objet le plus important de l'administration, celui dans lequel viennent se caser toutes les délibérations importantes prises dans l'année précédente, le budget en fin.

M. Scronx présente le chapitre des recettes extraordinaires et celui des recettes qu'au très petit Le chapitre 1^{er} n'a donné lieu ordinaire nombre d'observations.

Les deux premiers numéros comprenant l'excédent du budget de 1835, et reliquat du compte d'administration pour l'exercice de 1834, une recette incertaine et une recette fixe, importent la somme de 365,672 fr. 21 c.

Dans ce chapitre figurent le prix des ventes de terrains communaux faites en 1835, et les subsides du gouvernement pour le collège, les écoles de filles, les écoles gardiennes et la nouvelle académie de dessin, etc.

Le conseil a désiré que le collège des bourgmestre et échevins demande au gouvernement une majoration de subside pour l'établissement des deux nouvelles écoles de filles et gardiennes qu'il s'agit d'ouvrir dans les quartiers du Nord et du Sud.

Au chapitre 2 se trouve en première ligne le produit des taxes municipales.

Il avait été porté au budget de 1835 à la somme de 680,000 francs. Les prévisions de la régence ont été de beaucoup dépassées, et permettent de l'élever à 708,000 frs.

A ce sujet, M. Scronx donne lecture d'une réclamation par laquelle les brasseurs et les bouchers demandent qu'on abolisse le droit de quittance qui, selon eux, s'élève à 10 centimes. Mais l'échevin fait remarquer que ce droit se réduit à 5 centimes, les 5 autres étant destinées au paiement des intérêts et à l'amortissement de l'emprunt pour indemniser les victimes des pillages de mars 1831.

Le droit de quittance de 5 p. c. rapporte à la ville 32,000 frs.

On rejette cette double réclamation, en se fondant sur les travaux importants que la ville doit faire, et notamment sur le quai de hallage et sur le percement de nouvelles rues dans le quartier d'Outre-Meuse, d'ailleurs on établit que cette abolition du droit de quittance ne profiterait qu'aux bouchers et aux brasseurs et nullement aux consommateurs, les prix courans de ces objets étant établis et ne diminuant pas à proportion de la diminution de la taxe municipale.

CHEMIN DE FER.

Nous croyons utile de publier tous les renseignements sur les chemins de fer de l'Allemagne destinés à entrer un jour en communication avec celui d'Anvers à Cologne, c'est pourquoi nous rapportons l'article suivant qui se rattache à ceux de ces chemins de fer qui nous intéressent le plus, ceux de Cologne vers les villes les plus commerçantes et les plus industrielles du nord de l'Allemagne.

On écrit de Dusseldorf, le 1^{er} novembre :

Il a été question, dans les journaux, d'un projet consistant à établir une communication entre le Rhin et le Weser au moyen de deux chemins de fer, dont l'un partirait d'Elberfeld pour aller rejoindre Cologne, l'autre de la même ville pour mener à Dusseldorf. La circonstance que Cologne est situé sur la rive gauche du Rhin et que Mulheim et Dusseldorf se trouvent sur la droite sera cause que Mulheim en profitera et non Cologne, et que là où deux branches ne peuvent pas subsister, celle qui aboutira à Dusseldorf recueillera seule tous les avantages qui en résulteront pour le commerce. Il faut ajouter que la jonction avec le chemin de fer belge peut avoir lieu au moyen d'un embranchement qui partirait de la rive gauche du Rhin, vis-à-vis de Dusseldorf, pour aboutir à Bergheim. Non-seulement, au moyen de cet embranchement, on abrègerait la route d'une lieue et demie, mais il est à remarquer que le terrain, qui est parfaitement uni, permettrait aux locomotives de le parcourir avec plus de vitesse. Un pont dormant est d'ailleurs désirable pour faciliter la communication, non-seulement de Grevel, mais encore des villes éminemment industrielles et commerciales de Rheidt, Gladbach et Viersen avec la rive du Rhin.

Le chemin de fer de Dusseldorf mène immédiatement au Rhin, ce qui fait que le transport des marchandises et des personnes serait beaucoup plus facile sur l'embranchement qui mènerait directement au chemin de fer belge, à quoi les fortifications du faubourg de Deutz, près de Cologne, s'opposeraient, sur un embranchement qui irait directement d'Elberfeld à Cologne. Puisque la route par la rive gauche ne serait qu'un embranchement de la route belge, sur laquelle le gouvernement belge a entrepris le transport des marchandises avec ses propres voitures, il s'ensuit que ses locomotives et ses waggons pourraient aussi entreprendre le service de cette section, de manière que l'établissement et l'entretien de la route seuls, fussent faits par les soins d'une société anonyme, ce qui simplifierait beaucoup l'administration. La situation de Dusseldorf entre les forteresses de Cologne et Wesel, ferait cet embranchement, sous le rapport stratégique, que la facilité qu'il offrirait à établir une communication prompte entre ces trois villes. Cela a d'autant plus de fondement qu'un haut ministre de la guerre désirait que la route de Cologne fût portée du canon de la forteresse de Juliers, et la jonction de cette forteresse à la rive droite du Rhin serait commencée par cet embranchement.

Il est à observer en outre à l'appui de cette opinion, que probablement on pourra ouvrir du chemin de Dusseldorf à Elberfeld au point de Vorvinckel un embranchement sur la hauteur où se trouve Roscamp, et ainsi jusqu'au voisinage de Solingen, embranchement qui procurerait une grande partie des avantages que l'industrie des environs attend du chemin de fer.

Cet article n'est peut-être que l'expression d'une opinion particulière; mais comme cette opinion peut-être adoptée plus tard, soit en entier, soit avec des modifications, il est utile de la faire connaître, non seulement pour diriger l'établissement de nos communications vers l'Allemagne, mais encore pour guider la Belgique dans les relations commerciales que ces communications sont appelées à établir, et dans son système de défense stratégique.

AVIS.

Le receveur des contributions directes des quartiers du Sud et de l'Est de la ville de Liège, invite les contribuables à venir solder leurs contributions de cette année.

ETAT CIVIL DE LIEGE, du 20 novembre.

Naissances : 2 garçons, 4 filles.
Décès : 2 hommes, 4 femmes, savoir : Pierre Joseph Lonueux, âgé de 86 ans, tailleur, rue en Béche, veuf de Marie Jeanne Servais. — Noël Joseph Hermans Cap, âgé de 32 ans, confiseur, rue Pont d'Avroy, célibataire. — Marie Agnès Libon, âgée de 85 ans, sans profession, rue Vert Bois, veuve de Lambert Debœur. — Ida Henquet, âgée de 85 ans, journalière, rue en Cornillon, veuve de Jean Fontaine. — Marie Florence Barthélemy, âgée de 84 ans, sans profession, rue St-Séverin, veuve de Jean Joseph Fastré. — Marguerite Joseph Joly, âgée de 34 ans, hotteuse, faubourg Ste-Walburge, épo use de Nicola Joseph Dron.

Du 21. — Naissances : 1 garçon, 4 filles.
Décès : 2 filles, 2 hommes, savoir : Léonard Legros, âgé de 70 ans, charetier, sur Meuse, veuf de Dieudonnée Hoquet. — Jacques Joseph Bovy, âgé de 68 ans, tailleur, rue Hoehoperte, célibataire.

THÉÂTRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui lundi 23 novembre, les quatre premiers tableaux de NAPOLEON A SCHONBRUM, drame.
 La première reprise de LE COMMIS ET LA GRISETTE, vaudeville en un acte.
 LE NOUVEAU SEIGNEUR, opéra en un acte

ANNONCES.

VENTE D'UNE MAISON.

Le MERCREDI 25 NOVEMBRE 1835, à 14 heures, M^e DUSART, notaire à Liège, VENDRA aux enchères, en son étude, rue Féronstrée, une MAISON avec cour, jardin etc., située à Liège, rue Vert Bois n^o 365. Elle est à proximité de l'Université, du pont neuf de la Boverie et du nouveau chemin de hallage, derrière St. Jacques.
 S'adresser audit M^e DUSART, notaire. 663

M^e DUSART, notaire à Liège, fait SAVOIR QUE LE VENDREDI 27 NOVEMBRE 1835, à 2 heures de relevée; il VENDRA aux enchères, en vertu de jugement, en son étude, rue Féronstrée,

UNE MAISON,

située à Liège, rue Hors-Château n^o 460, faisant le coin de la rue de la Rose.
 S'adresser pour connaître les conditions en l'étude dudit notaire, ou en celle de M^e VIGOUREUX, avoué, rue St. Severin

CLOTURE DE LA VENTE

Au domicile de la veuve SYSTERMANS n^o 38, Rue Vinave d'Ile, à Liège.

MARDI 24 NOVEMBRE 1835, à une heure de relevée, le notaire BIAR VENDRA en la maison n^o 38, rue Vinave d'Ile, quantité D'EFFETS MOBILIERS consistant en garde-robes, commodes, secrétaires, tables, chaises en acajou; literies, linges, batteries de cuisine, neuf tonneaux de confiture et autres objets dont le détail serait trop long. — ARGENT COMPTANT. 668

AU MAGASIN PLACE-VERTE, n^o 780,

Sont arrivés les ASSORTIMENS de LAINAGE, tel que BAS de France et d'autres fabriques, pour femmes, hommes et enfants de toutes qualités et grandeurs, tricots et tissés, ainsi que CHAUSSETTES, CALEÇONS, GILETS, JUPONS, ROBES d'enfants en coton, laine et cachemire. — 1500 GILETS et GALEÇONS en flanelle de santé. — GRAND ASSORTIMENT de BAS de coton blanc et écarlé, à jour et uni, BAS de fil de dentelle; BAS et BONNETS de soie, BONNETS blancs et en couleurs; GANTS de toute qualité. Quantité de FOULARDS de vis frs. 1 50 à frs. 7 — CRAVATTES de soie noires, de fantaisie; idem de laine. Un grand ASSORTIMENT de SCHALS, FICHUS, ECHARPES. FLANELLE fine, COTONNETTE fine, MOUCHOIRS de poche etc., etc. 495

A LOUER un BEAU QUARTIER indépendant, en face de la Halle, rue St-Severin n^o 697. 47

GILLON-NOSENT; rue du Pont d'Ile, n^o 32, vient de recevoir, d'une des meilleures fabriques, un nouvel envoi de BOUGIES DIAPHANES et en cire, pour table, voiture, et

AVIS POUR SUREN CHÉRIR

M^e RADELET, notaire, à Ougrée, fait savoir que par acte qu'il a reçu le 19 novembre 1835, il a été adjugé.
 1^o Une terre de 30 perches 51 aunes, dite pré au Ruisseau, sise à Tilleux pour francs 2100 00
 2^o Une terre de 30 perches 51 aunes, nommée le Bosquet en la même commune. fr. 1000 00
 3^o une prairie de 8 perches 71 aunes dite Grand-Pré, sise à Bois l'Évêque commune de Saint Gilles pour 600 00
 4^o Une prairie de 26 perches 15 aunes, appelée Sart Mère, sise à Sclessin, commune d'Ougrée pour 1250 00
 5^o Une terre de 26 perches 15 aunes, dite Sart du Compteur, située aux mêmes lieu et commune pour 1230 00
 6^o Et une Rente de 7 francs 75 centimes pour 400 00
 Et qu'on peut dans les dix jours de la VENTE surenchérir d'un vingtième, chacun de ces objets, en en faisant la déclaration au bas du procès verbal d'adjudication 665

VENTE

D'UN GRAND ET BEL ÉTABLISSEMENT

SITUÉ A SAMSON, PRES DE NAMUR.
 JEUDI 10 DECEMBRE 1835, à 10 heures du matin, par le ministère et en l'étude de M^e DELVIGNE, notaire à Namur, on vendra publiquement, un bel ÉTABLISSEMENT, situé à Samson à deux lieues de Namur, sur la grand'route de cette ville à Liège, composée comme suit, savoir :
 1^o Une belle et vaste MAISON de maître, avec remises, écuries et dépendances.
 2^o De deux polissoirs pour carreaux en pierres.
 3^o D'un laminoir pour le plomb.
 4^o D'une batterie à chanvre.
 5^o D'une scierie à marbre.
 Le tout mû par un excellent coup d'eau.
 6^o Et de douze bonniers de jardin, prairies et bois, joignant l'établissement.

Dans le bois se trouvent quatre carrières en pleine activité et l'emplacement nécessaire pour en établir deux nouvelles. L'acquéreur trouverait de grands avantages à reprendre le commerce des propriétaires actuels, desquels il pourrait conserver les chalands.
 Il sera accordé de grandes facilités pour le paiement du prix de vente.
 S'adresser pour voir les biens à Vendre à Madame veuve RAMQUIN, négociante à Samson, et pour connaître les conditions audit notaire DELVIGNE, rue de Bruxelles, n^o 105, à Namur. 661

LIQUIDATION DE FRANÇOIS DEBOUBERS, FILS.

VENTE PUBLIQUE DE QUATRE-VINGT-DIX-SEPT PIÈCES DE VIN.

Le MERCREDI 25 NOVEMBRE 1835, à neuf heures du matin, il sera procédé, par l'entremise de J.-B. LEFORT, courtier de commerce et agent de change, de résidence à Liège, à la VENTE PUBLIQUE aux enchères des VINS CI-APRÈS, entreposés;

SAVOIR :

A L'ENTREPOT DES ACCISES.
 46 pièces bonne côte Médoc 1832, à 222 litres.
 1 pièce vin de Langlade 1833, 67 veltes.
 2 id. id. 68 "
 4 id. id. 66 "
 4 pièce n^o de Roussillon 1832, à 222 litres.
 4 id. id. 64 veltes.
 4 id. id. 64 1/2 id.

CAVE RUE DERRIÈRE LA MADELAINE, N^o 121.
 2 pièces vin de côte rouge, à 222 litres.
 8 id. vin de côte de Bourg 1832, à id.
 48 id. vin de côte de Fronsac 1832, à id.
 5 id. vin de Graves rouge, 1832, à id.
 8 id. vin de St-Estèphe-Médoc, id., à id.

CAVE SOUS LE PALAIS.
 3 pièces vin de bonne côte 1832.
 4 id. Palus Queryes 1832.
 8 id. Médoc 1832.

VINS DE BOURGOGNE
 4 pièce vin de Beaune, grand ord^e, 1833.
 3 id. Pomard 1833.
 4 id. Volnay-Santenot 1833.
 2 id. Corton 1833.
 2 id. Chambertin 1833.
 4 id. Volnay-Santenot 1832.
 4 id. Richebourg 1832.
 3 aimes vin du Rhin 1827.
 3 pièces vin muscat, à 225 litres.
 1/2 barrique Malaga, à 111 "

VINS EN BOUTEILLES.
 432 bouteilles vin du Rhin.
 80 id. vin muscat.

ORDRE DE LA VENTE :
 1^o Entrepôt des accises, 9 heures du matin ;
 2^o Cave derrière la Madelaine, n^o 121 ;
 3^o Cave du Palais.
 SI LA VENTE N'EST PAS TERMINÉE LE 25, elle sera continuée le 26, à dix heures du matin.
 ARGENT COMPTANT.

VIANDE, BIÈRE, VINAIGRE, SAVON, VIN DE BORDEAUX ET LAYETTES,

La commission administrative des hospices civils de Liège mettra EN ADJUDICATION PUBLIQUE au rabais, à la salle de ses séances, le jeudi 3 décembre 1835, à 3 heures précises de relevée :

A. Par voie de soumissions, puis de vive voix et à l'extinction des feux, la FOURNITURE des OBJETS suivants nécessaires à ses établissements pendant l'année 1836 : 1^o VIANDE : 2^o BIÈRE ; 3^o VINAIGRE de pommes et 4^o SAVON noir.
 B. Et, sur simples soumissions cachetées, la FOURNITURE 1^o de vingt-quatre pièces de VIN de Bordeaux ordinaire de bonne qualité, de l'année 1832 ou 1833, de 225 litres chacune ; 2^o et de trois cent cinquante Trousseaux de LAYETTES pour les enfans nouveaux-nés à l'hospice de Maternité.
 On devra joindre pour échantillon, un LITRE DE VINAIGRE à la soumission de vinaigre, et un LITRE DE VIN à celle de vin.
 Les soumissions devront être remises, le jour de l'adjudication au plus tard avant midi, au secrétariat de ladite commission, où l'on peut voir, tous les jours, de 9 heures à midi les cahiers des charges et un échantillon de trousseau de LAYETTES.
 NB. Chaque article formera un lot.

BOURSES.

PARIS, LE 21 NOVEMBRE.

FONDS PUBLICS.	COURS PRÉCÉDENT.	COURS DU JOUR.
Cinq pour cent, comptant	108 65	108 55
" fin courant	108 90	108 70
Trois pour cent, comptant	81 40	81 25
" fin courant	81 55	81 35
Naples. Cert. Falc. compt	99 60	99 50
" fin courant	99 65	99 70
Espagne. Empr. Guebh. compt.	00 00	36 00
" fin cour.	00 00	00 00
Rente perp. 5 p. c. compt.	38 00	00 00
" fin cour.	00 00	00 00
" 3 p. c. compt.	00 00	00 00
" fin cour.	00 00	00 00
Cortès, compt.	00 00	00 00
" fin cour.	00 00	00 00
Coupons cortès.	25 3/4	25 0/0
Dettes différées.	47 3/4	47 1/2
Emprunt Ardoin.	49 3/4	49 3/8
Rome. Rs. 5 p. c. comp.	101 1/8	100 3/4
" fin courant.	101 1/4	000 0/0
Belgique. Empr. 1831, compt.	101 5/8	101 5/8
" fin cour.	000 0/0	101 1/2
Banque de Belgique.	114 0/0	114 0/0

LONDRES, LE 20 NOVEMBRE.

3 p. c., consolidés, 91 1/2	Escompte.	00 0/0
Belg. em 1832 C. D. 100 3/4	Différées.	00 0/0
Holl. dette active. 55 3/4	Passives.	00 0/0
Id. 5 p. c. 000 0/0	Russie.	108 3/4
Portugais 5 p. c. 90 3/4	Brsil, emp. 1 ^o 24.	85 3/4
Id. 3 p. c. 00 0/0	Mexicains, 5 p. c.	00 0/0
Espagne cortès. 48 3/4	Colomb	00 00

AMSTERDAM, LE 20 NOVEMBRE.

Dettes actives. 55 3/16	Rente française.	00 0/0
différée. 0 00/00	Métalliques.	99 1/8
Billet de chance. 24 13/16	Russie, H. et C.	104 5/8
Syndic. d'amor. 95 1/8	Esp. rente perp.	00 00/00
3 1/2. 79 5/8	Naples falconnet.	00 0/0
Soc. de comm. 121 3/4	Brsiliens.	86 7/8

ANVERS, LE 21 NOVEMBRE.

CHANGES.

	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam. 5/8 0/10 perte P			
Rotterdam. 3/4 0/0 perte			
Paris p ^r fr. 100. fl. 47 5/16	fl. 47	46 7/8	
Lond. p ^r Estr. 12 1/4 1/4	A fl. 42 03 3/4		
Hamb. p ^r 40 MB 35 5/16	35 1/16	A 34 15/16	
Bruxelles. } 1/4 0/0 p.			
Gand. }			

FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE D'ANVERS.			" fl. 500		149 1/2 A
Dettes act. 5	104 3/4	A	BRSIL. 5		86 3/4
diff. 43			E. à L. 1824		
BELGIQUE.			B Guebh. 5		
Emp. 48 m. 5	100 3/4	A	R. P. à Am 5		
A. B. 1835.			Emp. 1834.		52 à 51 3/8 45/8
Ac. de la B.			Dettes diff.		17 3/4 A
HOLLANDE. 2 1/2			Cortès à P.		
Dettes act. 4 1/2			à L.		
Rte remb. 2 1/2	88 1/4 A et 99		dito Coup		
MÉTALLIQUES.			NAPLES.		
Lots fl. 100. 5	402 3/8	P	Cert. Falc. 5		92 1/2
fl. 250. 4	258 0/0	A	ÉTAT-ROM.		
fl. 500. 4	420	A	levée 1832 5		101 1/2 P
POLOGNE.			An. 1834 5		98 1/4 P
Lots fl. 300	124 1/2				

BRUXELLES, LE 21 NOVEMBRE.

Em. R., finct. 401 5/8 3/4 J	Loisr. av. coup.	00 0/0
pri. 1 moi. 100 5/8 3/4 P	inscript.	000 0/0
Dettes actives. 53 1/4	Métalliques.	102 0/0
E. de 1832. 100 0/0 P	Naples.	92 3/8
Act. Soc. Gén. 830 0/0	Rome.	101 5/8
S. de c. de cvv. 145 0/0 P	Brs. Rothsc.	86 3/4
Banq. de Belg. 114 P 113 3/4	E. Ar. 1835.	51 1/2 1/4 1/2 A
S. du c. de S. O. 109 1/2 P	Empr. Guebh.	00 0/0
S. Hauts-Fourn. 116 0/0 P	P. à Amst.	00 0/0
Wasme-Hornu. 107 1/2 P	Fin cour.	00 0/0 0/0
Banq. fonc. 96 1/2 P	D. différée.	18 0/0
S. du Cha. Flenu. 109 0/0 P	Id. 1835.	24 1/2 A
Sclassin. 108 3/4 P	Cortès à Par.	00 0/0
Société nationale. 116 1/5 1/2 P	à Londr.	00 0/0
Gal.-Rus. ad. Br. 54 5/8	Coup. Cortès.	00 0/0
Levant de Flenu. 104 1/2 P		
Charb. d'Ougrée. 105 3/4 P	AMSTERDAM.	5/8 0/0
Sars Longchamps. 109 0/0 P	Londres et.	42 10
Dettes act. H. H. 00 0/0	2 mois.	42 05
Syndic. d'amort. 00 0/0	Paris.	1/8 av.

MARCHÉ.

Hasselt, le 20 novembre. — From. Phect., 15-40. — Seigle 9-30 — Orge, 9-30 — Sarrasin, 9-70 — Avoine, 6-20. — Genévre à 10 degr. 38. — Beurre, kilog. 1-70

VIENNE, LE 13 NOVEMBRE.

Métalliques, 102 1/4. — Actions de la banque 1390.

ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 18 NOVEMBRE.
 Le bateau à vapeur anglais Attwood, cap. Crow, ven. de Londres, ch. de café, coton, indigo et 8 passagers.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.
 250 caisses sucre blanc blond, de fl. 21 à 22 1/2.

H. Lignac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n^o 612, à Liège